



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France**

Service Police de l'Eau

Paris, le 16 novembre 2020

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.214-1 et suivants, R.214-1 et suivants ;

VU l'arrêté n°2020/1461 du 20 juillet 2020 donnant délégation de signature à Madame Claire Grisez, Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France par intérim ;

VU l'arrêté n° 2020 – DRIEE IdF – 025 du 22 juillet 2020 portant subdélégation de signature ;

VU la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement reçue le 13 novembre 2020, présentée par la société METROPOLE DU GRAND PARIS enregistrée sous le n° **75 2020 00283** et relative à l'opération d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier située au 361 avenue du Président Wilson sur la commune de Saint-Denis (93) ;

Sur proposition de la cheffe de la cellule Paris proche couronne du service Police de l'Eau ;

donne récépissé à :

**METROPOLE DU GRAND PARIS
15-19 avenue Pierre Mendès France
CS 81411
75 646 Paris Cedex 13**

de sa déclaration relative à l'opération d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier située au 361 avenue du Président Wilson sur la commune de Saint-Denis (93).

Le présent récépissé annule et remplace le récépissé de déclaration délivré le 30 juillet 2020.